



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tauromachie

Question écrite n° 71921

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le problème posé par la promotion de la corrida en Seine-Saint-Denis. Ainsi, le stade de France va offrir un « spectacle » dans quelques mois pour promouvoir la corrida dans une région qui n'est pas de tradition taurine. Les associations de défense des animaux, des anti-corridas et particulièrement la fédération de liaison anti-corrida, s'interrogent sur l'absence d'application de la loi Ramarony-Sourbet. Il souhaite savoir si le préfet de Seine-Saint-Denis a bien donné son accord pour l'organisation d'une telle manifestation. Il s'interroge, à l'heure où la violence en « banlieue » est stigmatisée, sur l'intérêt d'organiser un spectacle dans lequel la répétition des actes de cruauté est la règle.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71921

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 252